



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 05/05/21

Reçu en Préfecture le : 06/05/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210504-117255-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

Séance du mardi 4 mai 2021
D-2021/180

Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

**Partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville de
Bordeaux et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
et de Paysage de Bordeaux dans le cadre d'une
convention cadre triennale 2021-2023. Subvention
pour action. Convention. Décision. Autorisation**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, constitué sous la forme d'Etablissement Public Administratif, sous tutelle conjointe du Ministère de la Culture et du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Elle accueille 1020 étudiants, 150 enseignants- et enseignants-chercheurs et emploie 50 personnels administratifs.

L'école concourt à la réalisation des missions du service public de l'enseignement supérieur pour ce qui concerne l'architecture et le paysage et participe aux stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille au respect de la diversité architecturale, paysagère et culturelle et a pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage.

A l'international, des relations sont entretenues avec de nombreux établissements donnant lieu à des actions de coopération spécifiques : ateliers, interventions pédagogiques d'enseignants, programmes de recherche et coopération technique, certificat international, filières francophones. L'école propose également, dans le cadre de ses conventions, une mobilité enseignante. Elle est membre de plusieurs réseaux liés à ses domaines : Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture, European Network of Heads of Schools of Architecture-réseau Amérique latine, European Council of Landscape Architecture Schools, Réseau Le Notre, Agence Universitaire de la Francophonie.

Afin de favoriser les liens entre monde universitaire et collectivités locales, Bordeaux Métropole et l'ENSAPBx avaient établis un partenariat formalisé par des conventions-cadre triennales en 2014-2017 et 2017-2020. Les actions développées tout au long de ces années ont permis une réflexion croisée sur l'aménagement urbain, les pratiques et les connaissances des écoles et pays concernés. Elles ont également permis de mettre en œuvre des mobilités internationales pour près de 300 étudiants argentins, camerounais, chiliens, français et mexicains. Les ateliers réalisés ont ainsi participé à la professionnalisation des étudiants et à l'échange d'expertise entre enseignants, outre des réflexions approfondies sur des projets urbains, des sites patrimoniaux, la nature et la biodiversité en ville et la participation citoyenne.

Aujourd'hui, les partenaires ont une volonté conjointe d'étendre le rayonnement du territoire bordelais et métropolitain de façon coordonnée et cohérente, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité internationale des jeunes. Ils souhaitent agir en partenariat étroit afin que les bénéficiaires de ces coopérations puissent être élargis au plus grand nombre. Ils souhaitent confirmer et développer le travail conjoint effectué depuis plusieurs années dans un objectif d'enrichissement mutuel, de croisements disciplinaires et institutionnels. L'objectif général est de participer à des échanges culturels, scientifiques et pédagogiques avec les partenaires internationaux sur les thèmes de l'espace public, du paysage, des mobilités durables et de la participation citoyenne.

Il est proposé que la Ville de Bordeaux participe à ce partenariat sur la base d'une convention pour une période de 3 ans (2021-2023). Une annexe à la convention sera établie chaque année pour détailler le programme d'actions de l'année.

En 2021, un budget global de 30 000 € est prévu pour le fonctionnement global des actions et réparti comme tel :

- 11 300 € financés par Bordeaux Métropole,
- 6 700 € financés par la Ville de Bordeaux,
- 12 000 € financés par l'ENSAPBx.

La participation de la Ville de Bordeaux procèdera au versement de la part annuelle de subvention, d'un montant de 6 700 €, en un seul versement. Les fonds seront attribués ainsi :

- 2 680 € pour un atelier croisé Bordeaux-Lima, au titre de la relance des liens entre nos deux villes et intégrant l'association de participation citoyenne Lima Como Vamos,
- 2 233 € pour la poursuite du projet « Fabrique du Lac », démarche inclusive de régénération écologique d'un lac pollué, en lien avec l'association Bruit du Frigo,
- 1 117 € pour un atelier à Douala sur les techniques de construction locales et l'architecture bioclimatique,
- 670 € pour un atelier croisé Bordeaux-Oran, portant sur le paysage et les savoir-faire traditionnels, dans la perspective de construire un nouveau partenariat entre les écoles,

Proposition de délibération :

Compte-tenu des missions de formation et de mobilité, de recherche et de coopération technique, de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, il est proposé que la ville apporte son soutien à cette structure à hauteur de 6 700 € pour l'année 2021.

Sont annexés à ce rapport le projet de convention et l'annexe des actions 2021.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget 2021 le versement à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux d'une subvention de six mille sept cents (6 700) euros pour l'année 2021, selon les modalités fixées par la convention de partenariat jointe ;
- Autoriser M. le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN



**CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE « 2021-2023 »
DE COOPERATION A L'INTERNATIONAL ENTRE
BORDEAUX METROPOLE – VILLE DE BORDEAUX – ENSAPBX**

Entre les soussignés

Bordeaux Métropole, représentée par M. Alain ANZIANI, son Président dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Métropolitain du
Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Pierre HURMIC, son Maire dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal du
Ci-après dénommée "la Ville"

Et

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx), représentée sa directrice, Camille ZVENIGORODSKY, domiciliée au 740 cours de la Libération – CS 70109 – 33405 Talence cedex
Ci-après désigné « ENSAPBx »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'ENSAPBx développe depuis plusieurs années des programmes de collaboration internationaux dans le cadre des accords qu'elle a signés avec différents organismes d'enseignement supérieur à l'étranger.

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux, quant à elles, entreprennent des actions à l'international, dans le cadre de leurs accords de coopération et jumelages respectifs. Les expertises locales sont valorisées, ainsi que les compétences des services métropolitains dans les domaines de l'aménagement urbain durable, de la préservation de l'environnement et des paysages et la protection du patrimoine.

Les trois partenaires ont une volonté conjointe d'étendre le rayonnement du territoire bordelais et métropolitain de façon coordonnée et cohérente, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la mobilité internationale des jeunes. Ils souhaitent agir en partenariat étroit, afin que les bénéfices de ces coopérations puissent être élargis au plus grand nombre. Ils souhaitent également valoriser le travail conjoint qu'elles effectuent ensemble depuis plusieurs années dans un objectif d'enrichissement mutuel, de croisements disciplinaires et institutionnels.

Les trois signataires s'associent afin de participer à des échanges culturels, scientifiques et pédagogiques avec les partenaires internationaux identifiés par les collectivités territoriales sur les thèmes de l'espace public, du paysage, des mobilités durables et de la participation citoyenne.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général de la collaboration entre les trois parties signataires.

L'organisme bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre un programme d'actions convenu avec Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux et détaillé chaque année en annexe.

Les actions seront ciblées sur :

- Le soutien aux partenariats de la métropole et de la ville au travers d'ateliers d'urbanisme et de paysage,
- La valorisation des expertises et compétences métropolitaines en matière d'urbanisme durable, de protection de l'environnement et de participation citoyenne,
- La valorisation des enseignants et chercheurs de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux,
- La professionnalisation et la mobilité internationale des jeunes au travers de l'accueil de stagiaires.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention-cadre est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DETERMINATION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux s'engagent à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention totale de 54 000€ TTC pour la durée de la convention (2021, 2022 et 2023), établie à la signature des présentes et conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 1.

Chaque année Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux procéderont au versement des sommes suivantes, sous réserve du vote par leurs Conseils respectifs des crédits correspondants :

- 11 300€ TTC en 2021 pour Bordeaux Métropole et 6 700€ TTC pour la Ville de Bordeaux (exercice 2021),
- 11 300€ TTC en 2022 pour Bordeaux Métropole et 6 700€ TTC pour la Ville de Bordeaux (exercice 2022),
- 11 300€ TTC en 2023 pour Bordeaux Métropole et 6 700€ TTC pour la Ville de Bordeaux (exercice 2023).

Le versement de la part annuelle de la subvention sera effectué en un versement unique par chacune des deux parties précitées. La subvention est non révisable à la hausse.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Les aides accordées devront être utilisées conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5 : MODALITES DES ACTIONS MISES EN PLACE

Chaque année, les actions communes retenues pour la période de référence seront détaillées dans une annexe à cette convention-cadre. Le montant de l'enveloppe annuelle devra être indiqué dans cette annexe.

Par action, les éléments suivants devront figurer également : le titre et le résumé de l'action, le montant de la participation de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux et de l'ENSAPBx.

Cette annexe, signée par les trois parties, sera amendée chaque année en fonction des actions prévues. Des conventions spécifiques pourront éventuellement être établies pour préciser le contenu de certaines actions.

ARTICLE 6 : MODALITES OPERATIONNELLES DE LA COOPERATION

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et l'ENSAPBx s'engagent à mettre en commun leurs ressources documentaires, intellectuelles (formation, recherche, carnets d'adresse de partenaires potentiels...) et techniques (infographie, cartographie, gestion de base de données, management de projets et tout autre savoir-faire technologique), utiles à la bonne fin des actions dans le cadre de la coopération.

Chacune des parties s'engage à communiquer aux autres parties les rapports, les mémoires et toutes autres productions écrites relevant de cette coopération. Une clause de confidentialité et de non-diffusion pourra, dans certains cas, être exigée par l'un des trois signataires, sans que l'autre puisse le contester ou s'y soustraire.

ARTICLE 7 : MODALITES DE SUIVI DE LA COOPERATION

Chaque année universitaire, cette convention-cadre fera l'objet d'une annexe, dans laquelle seront précisés les actions communes décidées pour la période de référence.

Le Conseil d'administration de l'ENSAPBx sera régulièrement tenu informé du détail des actions conduites conjointement et des engagements financiers qui en découlent pour les trois parties.

Les Conseils de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux seront quant à eux amenés à délibérer annuellement sur le budget et le détail des actions.

ARTICLE 8 : DENONCIATION ET CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

La convention pourra être dénoncée à tout moment, à la demande de l'une des parties, par courrier recommandé, sans autre forme de procès. La date de prise d'effet de cette dénonciation mettant un terme à cette convention ne peut être séparée de moins de trois mois de la date de réception de la notification de la décision.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour la Ville de Bordeaux :

Monsieur le Maire de Bordeaux
Place Pey Berland
33077 BORDEAUX CEDEX

Pour l'ENSAPBx :

Madame la Directrice de l'ENSAPBx
740 Cours de la Libération
CS70109, 33405 Talence

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Le Président de Bordeaux Métropole, M. Alain ANZIANI	Le Maire de Bordeaux, M. Pierre HURMIC	La Directrice de l'ENSAPBx, Mme Camille ZVENIGORODSKY
---	---	--

ANNEXE
Actions pour l'année 2021

Budget de 37 410€ TTC

- financement Bordeaux Métropole 17 960€ TTC (11 300€ pour les actions avec les villes partenaires et 6 660€ pour l'accueil de stagiaires)
- financement de la Ville de Bordeaux 6 700€ TTC
- financement l'ENSAPBx 12 750€ TTC

Action 1 : Partenariat avec la Faculté d'architecture de Lima

Dans le cadre du jumelage entre Bordeaux et Lima, il est envisagé un programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants associant l'ENSAPBx et la Faculté d'architecture de Lima. Cette action se déroulera sous le format d'ateliers croisés entre les écoles d'architectures et de paysage, permettant une pratique de la mobilité internationale des jeunes, un regard croisé des pratiques professionnelles et une immersion interculturelle croisée. L'expertise métropolitaine en matière d'aménagement urbain social et durable, ainsi que l'expérience en matière de participation citoyenne seront valorisées et utilisées comme référence.

Le 1^{er} atelier se déroulera à Lima avec un atelier d'étudiants et d'enseignants français, qui travailleront sur le développement social de quartiers défavorisés et intégrant une démarche participative. Le 2^e se déroulera à Bordeaux avec un atelier d'étudiants et d'enseignants péruviens à Bordeaux, qui travailleront sur le développement social de quartiers du péricentre de Bordeaux. La dimension 'paysage' sera prise en compte et soulignée dans les projets. L'ensemble des travaux seront présentés à Arc-En-Rêve.

Les dates des ateliers et restitution seront fixées selon les conditions sanitaires de part et d'autre.

Bordeaux Métropole : 4 520 € (correspondant au montage des ateliers)

Ville de Bordeaux : 2 680 € (correspondant au montage des ateliers)

ENSAPBx : 4 800 € (correspondant aux frais de déplacement et de valorisation des résultats des travaux de la recherche /action)

Action 2 : Partenariat avec l'Ecole Supérieure Spéciale d'Architecture du Cameroun (ESSACA)

Dans le cadre de l'accord signé entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala, les collectivités soutiennent le partenariat entre l'Ecole (privée) Supérieure Spéciale d'Architecture du Cameroun (ESSACA) basée à Yaoundé et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux depuis 2017. Depuis Juin 2020, un travail a été engagé aux côtés de l'ADEME, sur les réflexions du type de construction bioclimatique vertueuse pour les grandes métropoles de l'Afrique Subsaharienne, et notamment Douala. Un comité d'experts régionaux a été constitué pour exprimer les besoins, le savoir-faire et les attentes des populations.

Il est prévu un atelier de 5 jours, autour de l'analyse des techniques constructives locales et l'analyse urbaine des quartiers existants. Cet atelier aboutira à la construction par les étudiants à l'échelle 1 d'une micro-architecture destinée à rester. A la suite de ce travail, un bilan sera fait ainsi qu'un suivi pendant une année autour de l'appropriation par la population et de l'évolution de l'ouvrage dans le temps. Des conclusions sur cette expérience seront partagés avec tous les intervenants à l'issue de l'année.

Les dates de l'atelier seront fixées selon les conditions sanitaires de part et d'autre.

Bordeaux Métropole : 1 883 € (correspondant au montage de l'atelier)

Ville de Bordeaux : 1 117 € (correspondant au montage de l'atelier)

ENSAPBx : 2 000 € (correspondant aux frais de déplacement)

Action 3 : Partenariat avec l'école d'architecture de Casablanca

Dans le cadre du jumelage Bordeaux-Casablanca, l'ENSAPBx se propose de collaborer avec l'Ecole d'Architecture et de paysage de Casablanca (EAC) sur le projet #2 de la « Fabrique du Lac ». La « Fabrique du Lac » est une démarche inclusive de régénération écologique d'un lac pollué. Le projet a été initié en 2019 par l'Institut Français de Casablanca et l'association métropolitaine Bruit du Frigo <https://bruitdufrigo.com/projets/fiche/la-fabrique-du-lac/>. Il prend appui sur la notion de résilience urbaine, comme levier de développement social, économique et culturel. L'association Bruit du Frigo s'appuiera sur ses travaux conduits sur le territoire de Bordeaux Métropole dont il est un acteur de référence en termes de développement urbain durable et citoyen. L'atelier #2 s'inscrit dans la démarche « live project », se déroulant hors-les-murs et ouvert au public. Il se déroulera pendant 15 jours et associera les étudiants et enseignants des deux écoles.

Les dates seront fixées selon les conditions sanitaires de part et d'autre.

Bordeaux Métropole : 3 767 € (correspondant au montage de l'atelier)

Ville de Bordeaux : 2 233 € (correspondant au montage de l'atelier)

ENSAPBx : 4 000€ (correspondant aux frais de déplacement)

Action 4 : Partenariat avec l'école d'architecture et de paysage d'Oran

L'intention est de construire et consolider un partenariat entre l'Université des Sciences et Techniques d'Oran (USTO) et l'ENSAPBx, autour de la culture des paysages méditerranéens. Les sujets sur la nature en ville sur lesquels échanger nos connaissances, nos pratiques, nos questionnements sont nombreux : savoirs faire traditionnels (liés au monde végétal, à la connaissance des plantes et leurs usages médicinaux, aromatiques, nutritifs), techniques d'agroforesterie et de cultures traditionnelles, l'eau, son utilisation dans les jardins et les systèmes hydrauliques de l'irrigation traditionnelle, enjeux liés à la bioclimatique, au réchauffement climatique, îlots de fraîcheur et la biodiversité en ville, collections de plantes en lien avec les échanges des ports dans le monde.

La première étape consistera en l'organisation d'un premier atelier-workshop sur quatre jours à Oran en 2022, autour de la démarche paysagère dans le projet urbain. 2021 sera une année préparatoire, avec des conférences en visio au 1^{er} semestre 2021 et une mission de repérage sur site au 2nd semestre (sous réserve des conditions sanitaires de part et d'autre).

Bordeaux Métropole : 1 130 € (correspondant aux frais de préparation de l'atelier)

Ville de Bordeaux : 670 € (correspondant aux frais de préparation de l'atelier)

ENSAPBx : 1 200€ (correspondant aux frais de déplacement)

Action 5 : Accueil de stagiaires camerounais, argentins et chiliens

Depuis 2013, dans le cadre d'échanges préexistants entre l'ENSAPBx, les facultés de Santiago du Chili et de Rosario en Argentine, Bordeaux Métropole accueille des étudiants chiliens et argentins dans ses services métropolitains pour effectuer un stage professionnalisant. Ce projet triangulaire vise à favoriser la pratique professionnelle, la mobilité internationale et l'apprentissage de la langue française. Il est proposé de poursuivre cette action en 2021, en lien avec la direction des Bâtiments de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux, et la Communauté de Douala, un stagiaire de l'Ecole supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé (ESSACA) sera également accueilli dans les services de Bordeaux Métropole.

Les dates des stages seront fixées selon les conditions sanitaires.

Bordeaux Métropole : 6 660 € (correspondant à la rémunération de trois stagiaires)

ENSAPBx : 750 € (correspondant aux frais d'inscription, assurance maladie, responsabilité civile)

	Budget prévisionnel en € TTC	Participation de Bordeaux Métropole en € TTC	Participation de la Ville de Bordeaux en € TTC	Participation de l'ENSAPBx en € TTC
Action Lima, Pérou	12 000	4 520	2 680	4 800
Action Yaoundé, Cameroun	5 000	1 883	1 117	2 000
Action Casablanca, Maroc	10 000	3 767	2 233	4 000
Action Oran, Algérie	3 000	1 130	670	1 200
Accueil de 3 stagiaires	7 410	6660	0	750
Total	37 410	17 960	6 700	12 750